DLP-3-7-81817084

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 199 - 1er JUILLET 1981

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL: 70 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Note n° 16

## VIGNE

MILDIOU : A partir de quelques foyers primaires disséminés dans l'ensemble de la région, des contaminations importantes ont pu se produire à la faveur des fortes précipitations du weeck-end écoulé, nécessitant le renouvellement général de la protection avec les produits classiques. Avec les produits pénétrants ou systémiques on tiendra compte d'une part de leur durée d'efficacité (respectivement 10 à 14 jours) et d'autre part de la date probable d'apparition des prochaines taches : 3 au 7 juillet.

BLACK-ROT : A proximité des foyers de contamination, on devra assurer une protection parfaite à partir du 9 juillet.

BOTRYTIS : Dans les secteurs sensibles, nous rappelons les stades auxquels doivent être placés les 4 traitements principaux :
- entre fin de floraison et nouaison, souvent déjà dépassé
- une semaine avant la fermeture de la grappe
- au début de la véraison
- dix jours environ avant les vendanges.

OIDIUM : sur cépages sensibles, nous rappelons que la protection doit rester assurée pendant toute la période située entre la nouaison et la véraison.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Le second vol a débuté dans le tiers environ des vignobles de la région qui représente la tranche la plus précoce Loire et Hte Savoie restant totalement à l'écart, mais les conditions défavorables rencontrées par ce début de vol (froid, vent, puis fortes pluies) permet de différer le traitement dans ces situations jusqu'à la 2ème semaine de juillet. Notons à cette occasion que les traitements contre la 2ème génération de vers sont uniquement préventifs.

## ARBRES FRUITIERS

TAVELURES : Sur vergers contaminés, la protection aurait dû être renouvelée à la suite des dernières précipitations sinon d'urgence.

Sur vergers reconnus absolument indemnes à ce jour, la surveillance de l'apparition éventuelle de taches consécutives aux dernières contaminations (25 au 28 juin) devra être effectuée pendant toute la 2ème semaine de juillet.

TORDEUSE ORIENTALE : SUR PÊCHES ET ABRICOTS

Le second vol se généralise et s'intensifie. Dans la limite des délais d'utilisation des insecticides, la protection devra être, dès réception, étendue à tous les vergers. Délais de carence :
- néant : Décaméthrine (DECIS)
- 5 jours : Dichlorvos (5 spécialités)
- 7 jours : Carbaryl (nombreuses spécialités, favorise les acariens)

P.1411

Méthomyl (LANNATE)
Mévinphos (PHOSDRIN W.10, PHOSLIT 10, MEVINTOX)
- 15 jours : Azinphos éthyl et méthyl (nombreuses spécialités)
Fénitrothion (nombreuses spécialités)
Méthidathion (ULTRACIDE 20)
Parathion éthyl et méthyl (nombreuses spécialités)
Phosalone (AZOPHENE, ZOLONE)

CARPOCAPSE : (POMMES - POIRES - NOIX)

A l'exception de la Hte Savoie au dessus de 550 m d'altitude où le premier traitement pourra encore être différé jusqu'au début de la 2ème décade de juillet, la protection devra être partout renouvelée entre le 7 et le10 juillet.

POU DE SAN JOSE : Dans les zones contaminées les plus tardives, le traitement devra être en place dans les tous prochains jours.

ACARIENS : Surveiller l'apparition de la génération d'été des diverses espèces et intervenir le cas échéant soit à l'aide d'un acaricide spécifique soit d'un acaricide ovicide suivant les stades d'acariens présents, dans les limites.

## GRANDES CULTURES

PYRALE DU MAIS : L'évolution de la pyrale se poursuit et les attaques sont importantes en toutes régions. Dans le Val de Saône, Plaine de Vallée de l'Isère le traitement devra être appliqué à partir du 7 juillet.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : La protection devra être généralisée avant le début de la semaine prochaine dans la mesure où l'importance de la végétation le justifie.

Sur variétés précoces, on pourra effectuer un défanage mécanique (avec destruction des fanes) ou chimique.

## CULTURES MARAICHERES

LUTTE CONTRE LES MALADIES ET RAVAGEURS SUR SALADES : Du document établi par notre service avec la collaboration du Laboratoire de Phytopharmacie de l'I.N.R.A. du service de la Répression des Fraudes et du contrôle de la qualité, du Centre Français du Commerce extérieur, des organisations professionnelles agricoles et de la Chambre Syndicale de Phytopharmacie, nous extrayons les tableaux publics en page 3 et 4.

SEPTORIOSE DU CELERI ; CECIDOMYIE DU CHOU FLEUR ; ANTHRACNOSE DU HARICOT ; MILDIOU DE L'OIGNON : les traitements préconisés dans le bulletin n° 196 du 02 juin restent valables.

PUCERONS SUR LEGUMES : les aphicides seront utilisés en respectant scrupuleusement les délais d'emploi autorisés avant la récolte.

FRAISIERS : OTIORRHYNQUE. Avant plantation on peut incorporer un insecticide à base de lindane (1,500 Kg/ha). Ce traitement n'assure pas une protection complète.

TOMATE : Les conditions climatiques sont favorables au développement des maladies, assurer une protection avec un fongicide organo cuprique ou à base de Captafol, de Manèbe, de Mancozèbe ou de Propinèbe.

TEIGNE DU POIREAU : Des captures sont signalées dans le Sud de la Circonscription, il faut envisager une intervention dans les situations particulièrement sujettes à ce ravageur.

## CULTURE ORNEMENTALE

OIDIUM DU LAURIER : Les traitements doivent être effectués régulièrement.

PRODUITS A UTILISER CONTRE LES MALADIES DES SALADES

(laitue, scarole, chicorée frisée, mâche)

Efficacité : + faible          + + moyenne          + + + bonne

| Groupe chimique | Matière active | | Efficace contre : | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nom | Dose/are | Bremia (mildiou) | Botrytis | Sclérotinia | Divers |
| Dithiocarbamates | Mancozèbe<br>Manèbe<br>Zinèbe<br>Thirame | 16 g<br>16 g<br>20 g<br>20 g | + + +<br>+ + +<br>+ + +<br>+ | <br><br><br>+ + | | |
| Benzimidazoles | Thiophanate-éthyl en traitement de sol | 20 g | | | + + | |
| Dérivés du Benzène | Quintozène en traitement de sol | 150 g | | | + + | |
| Dicarboximides :<br>- Phtalimides<br>- Hydantoïnes | <br>Folpel<br>Iprodione<br>Vinchlozoline*<br>Procymidone* et ** | <br>15 g<br>7,5 g<br>7,5 g<br>7,5 g | <br>+ | <br>+<br>+ + +<br>+ + +<br>+ + + | <br><br>+ +<br>+ +<br>+ + | Rhizoctonia solani + + |
| Diazines<br>- Quinoxaline | Chinométhionate | 0,75 g | | | | Oïdium sur scarole et chicorée frisée + + |
| Produits simples | Soufre | 40 à 62 g | | | | idem |
| | Cuivre métal (Sulfate neutralisé) | 20 à 25 g | sur scarole : contre maladies bactériennes sur laitue de plein champ : contre mildiou sur mâche : en traitement complémentaire contre le mildiou. Attention au risque de phytotoxicité. Augmente la sensibilité au gel. | | | |

* N'utiliser ni sur jeunes plantes, ni avec un insecticide : risque de phytotoxicité. Autorisé aussi en traitement de sol contre pourriture du collet à 15 g/are.

** Interdit en Suisse

REMARQUES : 1°) Pour le dernier traitement contre le botrytis, éviter d'utiliser le Thirame, afin de limiter les résidus de dithiocarbamates.

2°) Le Quintozène n'est préconisé qu'en traitement de sol et une seule fois par an : au-delà, on risque un excès de résidus.

3°) Les spécialités à base de Métalaxyl (Acylon) ne sont pas actuellement autorisées sur cultures légumières. La présence de résidus de ce fongicide dans les salades constitue donc un motif de refus.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE, Chef de Circonscription Rhône-Alpes. R. GIREAU
Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Directeur Gérant : J. THIAULT



P 412

## PRODUITS A UTILISER EN PULVERISATION CONTRE LES NOCTUELLES DEFOLIATRICES ET TERRICOLES ET LES PUCERONS

| Groupe chimique | Matière active | | Efficace contre | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Nom | dose/are | Noctuelles | | Pucerons |
| | | | défoliatrices | terricoles | |
| Organo-phosphorés | Acéphate | 7,5 g | + + | + + | + + |
| | Bromophos (sauf sous abris) | 5 g | + | | + + |
| | Dichlorvos | 10 g | | | + + |
| | Diméthoate | 3 g | + | | + + + |
| | Mévinphos | 3,5 g | + | | + + + |
| | Naled | 10 g | | | + + |
| | Sulfotep (fumigation) | | | | + + |
| Carbamates | Méthomyl | 3 g | + + | | + + |
| | Pyrimicarbe | 3,75 g | | | + + + |
| Pyréthrinoïdes de synthèse | Cyperméthrine | 0,3 g | + + + | | |
| | Deltaméthrine (Décaméthrine) | 0,07 g | + + + | | |
| | Perméthrine (pulv. ou appâts) | 0,5 g | + + | | |

Il est déconseillé d'utiliser ces produits au delà du stade végétatif de 18 feuilles. Cependant, en cas d'attaque tardive, on pourra employer l'un des insecticides suivants :
- Acéphate contre noctuelles et pucerons - délai avant récolte : 14 jours
- Mévinphos contre pucerons - délai avant récolte : 7 jours
- Deltaméthrine contre noctuelles : utilisable jusqu'à la récolte

REMARQUE : *Les attaques de noctuelles défoliatrices sont surtout à craindre en fin d'été et en automne et parfois au printemps.*

## PRODUITS A UTILISER PAR APPATS* OU GRANULES CONTRE LES CHENILLES DE NOCTUELLES TERRICOLES ET LES LIMACES

| Groupe chimique | Matière active | Efficacité contre | |
|---|---|---|---|
| | | Noctuelles | limaces |
| Organo-phosphorés | Chlorpyriphos éthyl (appâts) | + + | |
| | Phoxime (granulés) | + + + | |
| Carbamates | Carbaryl | + + | |
| | Méthiocarbe (Mercaptodiméthur) | | + + |
| Produit simple | Métaldéhyde | | + + |

* *Formulations prêtes à l'emploi, à l'exclusion de celles à base de Lindane, déconseillé sur cultures maraîchères de plein air et interdit en serres et sous abris.*

REMARQUE : *Conduire la lutte avant mise en place de la culture. L'utilisation des appâts après plantation augmente le risque de botrytis.*

## PRODUITS A UTILISER CONTRE TAUPINS ET VERS BLANCS

| Groupe chimique | Matière active | Dose M.A. à l'are |
|---|---|---|
| Organo-phosphorés | Diazinon | 100 g |
| | Fonofos | 40 g |
| | Parathion éthyl | 100 g et 50 g (granulés) |
| | Phoxime* | 50 g |
| | Trichloronate* | 50 g |

* *Produits interdits en Suisse*

.../...